

Vente à distance : formulaire de rétractation

Sujet déjà abordé ici lors de la présentation de la Loi Hamon sur la vente à distance, <http://viguiesm.fr/loi-hamon-iii-sur-la-protection-des-consommateurs-attention-a-la-vente-a-distance/> un décret vient de préciser le contenu du formulaire de rétractation qui doit désormais être communiqué au client pour toute vente à distance ou hors établissement, notamment par Internet, suite à un démarchage à domicile.

Pour toute vente conclue à distance, notamment par Internet, ou hors établissement, ou encore à la suite d'un démarchage téléphonique, le client bénéficie dans le cas général d'un droit de rétractation. Le laps de temps durant lequel ce droit peut être exercé a été porté à 14 jours (au lieu de 7 auparavant) par une loi promulguée en juin dernier, mais il a aussi fait l'objet d'un encadrement très précis par cette même loi.

Parmi les nouvelles dispositions de cette loi, figure notamment l'obligation pour le professionnel, lorsque le droit de rétractation peut s'appliquer, de communiquer au client de manière lisible et compréhensible, les conditions, le délai et les modalités d'exercice de ce droit.

En outre, le professionnel doit obligatoirement remettre à son client un formulaire de rétractation, dont le modèle vient d'être fixé comme suit par décret du 14 septembre dernier :

Modèle de formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de [*le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de télécopieur et son adresse électronique*]

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (*uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier*) :

Date : (*) *Rayez la mention inutile*

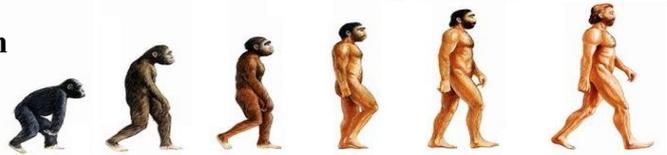
Entreprise individuelle EIRL SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z

N° TVA intracommunautaire FR 47 517699617

déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne <http://viguiesm.fr/>

VIGUIE SOCIAL MOBILITE EIRL
Prévention COnsulting et Normes d'Adaptation



Pour les ventes par Internet, le professionnel peut permettre au consommateur de remplir ce formulaire en ligne, sur son site internet, et de le transmettre par voie électronique. Dans cette hypothèse, il devra communiquer sans délai au consommateur un accusé de réception de la rétractation.

Cependant, que ce soit à l'occasion d'une vente en ligne ou hors établissement, le client n'est pas obligé d'utiliser le formulaire ci-dessus. Il peut utiliser toute autre déclaration, pourvu que sa volonté de se rétracter soit dénuée d'ambiguïté.

La non remise au client du formulaire ci-dessus, lorsque le droit de rétractation trouve à s'appliquer, a pour effet de prolonger le délai de rétractation de 12 mois.

En outre, cette non remise constituerait un manquement aux dispositions encadrant les conditions d'exercice du droit de rétractation reconnu au consommateur, manquement qui est passible d'une amende administrative dont le montant peut s'élever jusqu'à 75 000 €.

Sources : Articles L.121-21 à L.121-21-8 ; Décret n° 2014-1061 du 17 septembre 2014, J.O. Du 19.

Pour voir le décret <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029470741&categorieLien=id> et pour en savoir plus : <http://www.service-public.fr/actualites/003311.html> ou <http://viguiesm.fr/loi-hamon-iii-sur-la-protection-des-consommateurs-attention-a-la-vente-a-distance/>,

Entreprise individuelle EIRL SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z

N° TVA intracommunautaire FR 47 517699617

déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne <http://viguiesm.fr/>